



## AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

N° MIC/DGC/DPCSMQ/DM/AMI/2022-02 du .....02 MARS 2022.....

### Agrément d'organismes pour la vérification première des chronotachygraphes

Le Ministère de l'Industrie et du Commerce lance un appel à manifestation d'intérêt (AMI) relatif à l'agrément d'organismes de droit public ou privé remplissant les conditions d'indépendance pour effectuer la **vérification première des chronotachygraphes** neufs ou réparés destinés à être installés sur les véhicules soumis à l'obligation d'être équipés en dispositif de mesure de la vitesse, de la distance parcourue et du temps de conduite.

Le présent AMI a pour objectif de disposer sur, **l'ensemble du territoire national**, de centres indépendant assurant les opérations précitées conformément à la loi 2-79 relative aux unités de mesure et ses textes d'application, notamment l'arrêté du ministre de l'industrie, du commerce et de l'économie verte et numérique n° 2399-20 du 6 safar 1442 (24 septembre 2020) relatif aux chronotachygraphes.

Les informations concernant les conditions et modalités de l'agrément en question sont publiées sur le site du Ministère de l'Industrie et du Commerce : <https://www.mcinet.gov.ma/fr/content/metrologie>.

Les dossiers des intéressés doivent être déposés ou transmis à la Direction Générale du Commerce au plus tard le **31/05/2022 à 16h30** et envoyés par email à l'adresse [agrement.metrologie@mcinet.gov.ma](mailto:agrement.metrologie@mcinet.gov.ma) dans le même délai.

Il convient de rappeler que le présent AMI concerne l'ensemble du territoire national. A titre indicatif, le besoin est prioritaire sur les villes suivantes par ordre de priorité : Fès, Safi, Rabat, Beni Mellal, Khouribga, Tétouan, Laayoune, Oujda, Dakhla, Errachidia.

